CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Fanny Sport Santé & Nutrition — Prestations d'accompagnement sportif et nutritionnel

Entreprise	KONCZAK Fanny – Fanny Sport Santé (Entreprise Individuelle - EI)	**En vigueur au**	15/11/2026
SIRET	903 325 959 00018	**Déclaration SAP**	n° SAP903325959
Siège social	21 impasse du Pré Serpollet, 01230 Tenay, France	**Contact**	fanny.sportsante@gmail.com
Médiateur	CM2C – 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris | contact@cm2c.net | 01 89 47 00 14		

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de prestations de services sportifs (en ligne, en présentiel individuel ou collectif, et à domicile dans le cadre des Services à la Personne) et de conseil en nutrition conclues par l'Entreprise Individuelle KONCZAK Fanny (ci-après « le Coach ») auprès de clients particuliers ou professionnels (ci-après « le Client »), via son site internet ou par contrat/devis direct.

Toute souscription, réservation ou commande de prestation implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve par le Client des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET ZONES D'INTERVENTION

2.1. Accompagnement en ligne

- **Formule ESSENTIELLE (19 € / mois) :** Formule en autonomie guidée comprenant l'accès à l'application mobile, des programmes sportifs standards, le suivi des macronutriments et des fibres via le scan d'assiette ou la dictée vocale, des suggestions de menus et recettes, ainsi qu'un ajustement initial des macronutriments par le Coach. Abonnement mensuel sans engagement.
- **Formule SIGNATURE (49 € / mois ou 135 € en 1 fois) :** Accompagnement 100 % sur-mesure incluant un bilan initial (20 min par téléphone ou visio), un point de suivi individuel toutes les 2 semaines, un programme sportif personnalisé, des menus hebdomadaires adaptés aux contraintes spécifiques (travail de nuit, horaires décalés), et un accès à la messagerie (réponse sous 24 h à 48 h ouvrées). Engagement ferme de trois (3) mois, indispensable pour ancrer des habitudes durables. Le paiement s'effectue soit par mensualités de 49 € sur 3 mois, soit par un paiement unique de 135 € au moment de la souscription.
- **BILAN FORME & NUTRITION (39 € – Prestation ponctuelle) :** Évaluation complète sur 7 jours consécutifs où le Client enregistre ses habitudes réelles (via scan d'assiette ou dictée vocale) sans modifier ses habitudes. Analyse du métabolisme de base, des macronutriments, des fibres et des micronutriments (fer, magnésium, etc.), suivie de la remise d'un compte-rendu avec plan d'action.
- **Offre découverte :** En cas de souscription à la Formule SIGNATURE dans un délai de 15 jours suivant la remise du bilan, le montant de 39 € est intégralement déduit du tarif de la Formule Signature.

2.2. Zones géographiques d'intervention (présentiel et domicile)

Les tarifs des séances en présentiel et à domicile sont déterminés en fonction du lieu d'intervention selon le découpage suivant (correspondant à la carte disponible sur le site internet) :

Zone & Code couleur	Communes couvertes
🟨 **Zone 1 (Jaune)**	Évosges, Tenay (dont Malix), Chaley, Oncieu, La Burbanche, Saint-Rambert-en-Bugey, Argis.
🟦 **Zone 2 (Bleu)**	Aranc, Torcieu, Cleyzieu, Conand, Arandas, Ordonnaz, Rossillon, Cheignieu-la-Balme, Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey, Lacoux, Longecombe, Hostiaz.
🟥 **Zone 3 (Rouge)**	Champdor-Corcelles, Corlier, L'Abergement-de-Varey, Nivollet-Montgriffon, Ambérieu-en-Bugey, Vaux-en-Bugey, Bettant, Saint-Denis-en-Bugey, Ambutrix, Lompnas, Innimont, Contrevoz, Prémillieu, Armix, Virieu-le-Grand.
Hors zones listées	Toute demande d'intervention en dehors des communes citées ci-dessus fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'un devis personnalisé intégrant les frais et temps de déplacement.

La carte présentée sur le site internet a une valeur indicative. Seul le devis préalable établi selon l'adresse exacte d'intervention valide définitivement la zone tarifaire applicable.

2.3. Coaching en présentiel hors SAP (Solo, Duo, Trio et Small Group)

Séances d'activités physiques (1 heure) réalisées en extérieur, en salle mise à disposition ou à domicile hors cadre fiscal du Service à la Personne (notamment lorsque les participants n'appartiennent pas au même foyer) :

Formule (séance 1 h)	Zone 1 (Jaune)	Zone 2 (Bleu)	Zone 3 (Rouge)
Solo (1 personne)	40 €	50 €	60 €
Duo (2 personnes)	50 € (soit 25 € / pers.)	60 € (soit 30 € / pers.)	70 € (soit 35 € / pers.)
Trio (3 personnes)	60 € (soit 20 € / pers.)	70 € (soit 23,33 € / pers.)	80 € (soit 26,67 € / pers.)
Small Group (4 à 6 personnes)	80 € (forfait groupe)	90 € (forfait groupe)	100 € (forfait groupe)

> **Règle d'engagement sur les séances collectives (Duo, Trio, Small Group) :** Le tarif est fixé forfaitairement pour le créneau réservé (forfait global de 80 €, 90 € ou 100 € pour le Small Group, quel que soit le nombre de participants présents entre 4 et 6 personnes). En cas d'absence d'un ou plusieurs participants le jour de la séance (sans remplacement préalable), le montant total convenu pour le créneau reste intégralement dû par le groupe ou le référent ayant réservé la séance.

2.4. Coaching à domicile (Services à la Personne – SAP)

Prestations d'activités physiques adaptées dispensées exclusivement au domicile principal (ou résidence secondaire) du Client dans le cadre réglementaire des Services à la Personne (déclaration n° SAP903325959) :

- **Conditions d'éligibilité :** La prestation SAP est strictement réservée aux personnes résidant au sein du même foyer (1 à 3 personnes maximum appartenant au même foyer). Si des personnes extérieures au foyer participent à la séance, celle-ci relève automatiquement des tarifs et conditions du coaching en présentiel hors SAP (Article 2.3).
- **Avance Immédiate de Crédit d'Impôt (AIS) :** Grâce au service d'Avance Immédiate de l'Urssaf (sous réserve d'activation et de validation du compte Client auprès de l'Urssaf et du respect des plafonds fiscaux en vigueur), le Client bénéficie immédiatement de son crédit d'impôt de 50 % et ne règle que le reste à charge (soit 50 % du montant de la prestation). À défaut d'activation de l'AIS, le Client règle la totalité de la prestation et reçoit une attestation fiscale annuelle lui permettant de faire valoir son droit au crédit d'impôt selon la législation en vigueur.

Formule SAP à domicile (1 h)	Zone 1 (Jaune)	Zone 2 (Bleu)	Zone 3 (Rouge)
1 personne	40 € (20 € après crédit d'impôt)	50 € (25 € après crédit d'impôt)	60 € (30 € après crédit d'impôt)
2 personnes (même foyer)	50 € (25 € après crédit d'impôt)	60 € (30 € après crédit d'impôt)	70 € (35 € après crédit d'impôt)
3 personnes (même foyer)	60 € (30 € après crédit d'impôt)	70 € (35 € après crédit d'impôt)	80 € (40 € après crédit d'impôt)

ARTICLE 3 – CADRE LÉGAL ET AVERTISSEMENT SANTÉ

- **3.1. Qualification professionnelle :** Le Coach est éducatrice sportive diplômée d'État (BPJEPS APT mention Sport Santé) et certifiée en mobilité et en coaching nutritionnel. Le Coach n'est ni médecin, ni kinésithérapeute, ni diététicien, ni nutritionniste médical. Les programmes et conseils fournis ne constituent en aucun cas un acte médical, un diagnostic, ni une prescription diététique ou de nutrition clinique.
- **3.2. Aptitude physique et sécurité :** Le Client s'engage à fournir des informations exactes lors de l'entretien et du questionnaire de santé initial. Le Client atteste ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale à la pratique d'une activité physique. Il appartient au Client de consulter son médecin traitant au préalable en cas de doute, de grossesse ou de pathologie particulière. Pour les séances à domicile ou en extérieur, le Client veille à disposer d'un espace dégagé et sécurisé permettant la pratique sans danger.

ARTICLE 4 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des prestations sont indiqués en Euros (€). **TVA non applicable, article 293 B du CGI.** Un devis préalable est établi pour toute prestation à domicile ou en présentiel.

- **4.1. Prestations en ligne :** Les paiements s'effectuent par prélèvement bancaire SEPA via la plateforme sécurisée GoCardless. Pour les abonnements mensuels (Essentielle et Signature), le prélèvement est automatisé chaque mois. Pour les règlements uniques (Bilan ou Signature en 1 fois à 135 €), le prélèvement est opéré à la commande.
- **4.2. Coaching en présentiel hors SAP :** Le règlement s'effectue à l'issue de la séance ou selon les modalités définies sur le devis (virement bancaire, espèces ou chèque). Pour les formules Duo, Trio et Small Group, un seul règlement global est effectué pour l'ensemble du groupe à l'issue de la séance.
- **4.3. Coaching à domicile (Urssaf AIS / SAP) :** Les factures de coaching à domicile SAP sont émises via le dispositif d'Avance Immédiate de Crédit d'Impôt (AIS) de l'Urssaf. Après réalisation de la prestation, une demande de prélèvement du reste à charge (50 %) est adressée au Client sur son espace Urssaf. Le Client dispose de 48 heures pour valider ou contester la demande. À défaut d'action, la demande est validée automatiquement par l'Urssaf. En cas de non-utilisation de l'AIS, la facture est réglée par virement bancaire à réception.
- **4.4. Incident de paiement :** Tout rejet de prélèvement (SEPA GoCardless ou Urssaf AIS) ou retard de paiement entraîne la suspension immédiate de l'accès aux services en ligne ou aux séances en présentiel/à domicile jusqu'à régularisation complète.

ARTICLE 5 – DROIT DE RÉTRACTATION, RÉSILIATION ET ANNULATION

- **5.1. Droit de rétractation :** Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation lors d'une commande conclue à distance ou hors établissement. Toutefois, si le Client demande expressément l'exécution immédiate de la prestation (accès instantané à l'application/aux programmes ou réalisation d'une première séance avant la fin du délai de 14 jours), il renonce expressément à son droit de rétractation conformément à l'article L.221-28 du même Code.
- **5.2. Conditions de résiliation et de report :**
  - **Formule ESSENTIELLE :** Résiliable à tout moment par le Client avant la date de renouvellement mensuel.
  - **Formule SIGNATURE :** Soumise à un engagement minimal et ferme de 3 mois. À l'issue des 3 premiers mois, la formule peut être reconduite ou résiliée à tout moment avant l'échéance mensuelle suivante.
  - **Séances à domicile et en présentiel (Solo, Duo, Trio, Small Group) :** Toute séance annulée ou reportée par le Client moins de **24 heures** avant l'horaire prévu sera comptabilisée et intégralement due. En cas d'annulation du fait du Coach (intempéries rendant la pratique extérieure dangereuse, maladie, cas de force majeure), la séance est reportée sans frais à une date convenue d'un commun accord.

ARTICLE 6 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Le Coach collecte et traite les données personnelles du Client (nom, prénom, adresse, coordonnées, suivi physique et nutritionnel) exclusivement pour l'exécution des prestations, la gestion administrative et la facturation (y compris via l'Urssaf dans le cadre du SAP). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données, exerçable par e-mail à : fanny.sportsante@gmail.com.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus, programmes sportifs, fiches nutritionnelles, visuels, cartes, textes et outils mis à disposition du Client demeurent la propriété intellectuelle exclusive de KONCZAK Fanny (Fanny Sport Santé). Toute reproduction, revente ou diffusion non autorisée est strictement interdite.

ARTICLE 8 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION ET LITIGES

En cas de litige, le Client s'engage à contacter en priorité le Coach par e-mail afin de rechercher une solution à l'amiable. À défaut d'accord, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation : **CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice**, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris | Tél : 01 89 47 00 14 | E-mail : contact@cm2c.net | Site : www.cm2c.net.

À défaut de résolution amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social du Coach.